



Pollution domestique de l'eau



LA POLLUTION DOMESTIQUE DE L'EAU, C'EST QUOI ?

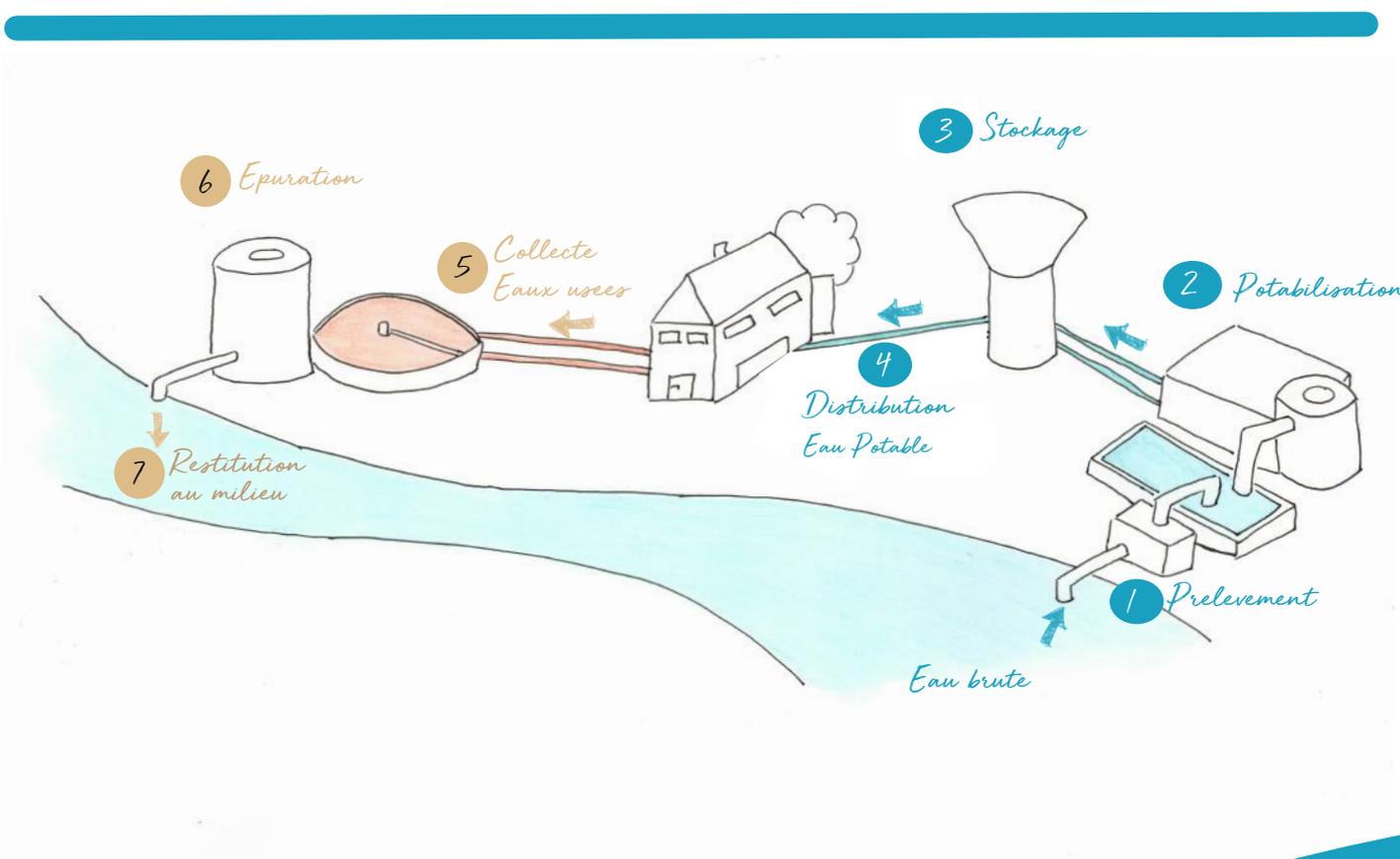
La pollution domestique de l'eau est une altération de sa qualité et de sa nature par les rejets des habitants suite à leurs différentes activités domestiques. Cette pollution rend l'utilisation de l'eau dangereuse et/ou perturbe l'écosystème aquatique. Elle peut concerner les eaux superficielles (rivières, plans d'eau) et/ou les eaux souterraines. Nous distinguons principalement deux origines de la pollution domestique :

1 La pollution organique concerne les eaux chargées de diverses matières organiques (graisses, débris organiques, matières fécales...) : ce sont les eaux-vannes ;

2 La pollution chimique concerne les eaux chargées en substances chimiques (détergents, solvants, produits utilisés dans les jardins...) : ce sont généralement les eaux issues des salles de bains, des cuisines ou des jardins, dites eaux ménagères.



QUEL TRAJET DE NOTRE EAU DOMESTIQUE ? LE PETIT CYCLE DE L'EAU



ZOOM SUR LA POLLUTION D'UNE PERSONNE

En moyenne une personne utilise 150 a 200 litres d'eau par jour, sa pollution représente* :



90 grammes de matières organiques ou minérales (en suspension dans l'eau sous forme de particules)

57 grammes de matières oxydables (partie biodégradable de la pollution organique)

1 à 10 milliards de germes pour 100 ml

15 grammes de matières azotées, issues des pesticides, des produits ménagers...

4 grammes de phosphore (issu des détergents)

0,23 gramme de résidus de métaux lourds (plomb, cadmium, arsenic, mercure...)

0,05 gramme de composés (fluor, chlore, brome, iode...)

* source : <https://www.cieau.com>

La pollution domestique se cache dans les produits que nous utilisons au quotidien : pesticides et autres produits de jardinage, produits d'entretien (lessives, détergents, produits vaisselles...), cosmétiques (shampoings, gels douche...), médicaments, produits de bricolages (peintures, solvants...)...

RÉDUIRE LA POLLUTION DOMESTIQUE, POURQUOI ?



POUR LIMITER LES MALADIES

La pollution organique de l'eau favorise le développement d'organismes pathogènes et entraîne la prolifération de bactéries résistantes aux antibiotiques. La présence de métaux dans l'eau est responsable de troubles respiratoires, digestifs, nerveux et cutanés. La présence de pesticides, quant à elle, est soupçonnée d'augmenter le risque de malformation, cancer et stérilité. Par ailleurs, l'ingestion de nitrates présents dans l'eau favorise le développement de la maladie bleue chez l'enfant (méthémoglobinémie).



POUR LIMITER LA POLLUTION DE L'EAU SUPERFICIELLE ET SOUTERRAINE

De nombreuses molécules sont retrouvées dans les eaux souterraines et superficielles. Elles contaminent l'eau et peuvent la rendre impropre à la consommation. Nous pouvons retrouver dans l'eau des nitrates et phosphores, plastiques, pesticides, produits chimiques, médicaments et déchets organiques.



POUR LIMITER LA DÉGRADATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

La pollution domestique de l'eau a des effets nocifs sur les milieux, la faune et la flore :

- L'eutrophisation des eaux : il s'agit d'un déséquilibre du bilan nutritif provoquant la prolifération d'algues dans les milieux aquatiques due à la présence en excès des phosphates et nitrates (ex : lessives et engrais). L'eutrophisation a pour conséquence la réduction de la teneur en oxygène, la disparition d'espèces végétales et animales, la modification des caractéristiques du milieu...
- La disparition des espèces due à l'intoxication par des substances chimiques, des métaux lourds, des pesticides...
- La féminisation de la faune due à la présence de perturbateurs endocriniens (médicaments, cosmétiques, produits phytosanitaires, plastiques...) dans le milieu.

EN AUVERGNE, QUELS SONT LES ENJEUX ?

L'Auvergne se situe en tête de bassin versant*, ce qui se caractérise par la présence de nombreuses sources et petits cours d'eau. Ce territoire est donc un important réservoir d'eau qu'il est essentiel de préserver. Plus de 90% des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique et seulement 30% des masses superficielles présentent un bon état sur le territoire auvergnat. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) est un document de planification fixant les grandes orientations pour permettre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Parmi ces grandes orientations nous retrouvons la réduction de la pollution organique, bactériologique, aux nitrates et autres substances présentant un danger pour la santé et l'environnement. L'eau présente en Auvergne alimente les cours d'eau jusqu'à la Loire, c'est donc l'ensemble du bassin de la Loire qui est menacé par les pollutions domestiques que nous produisons en Auvergne, empêchant au milieu d'atteindre le bon état. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de préserver la ressource en eau et d'éviter toutes les sources de pollutions, notamment domestiques.

* Bassin versant : territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents.

COMMENT RÉDUIRE LA POLLUTION DOMESTIQUE ? ASTUCES

1 On banit les produits avec un pictogramme "Polluant pour l'environnement" ou "Dangereux pour la santé".

2 On favorise des produits avec des écolabels officiels :



3 On préfère jardiner bio et on supprime les pesticides et engrais chimiques : notez que depuis le 1er janvier 2019, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite par les particuliers.



4 On utilise des produits ménagers naturels et respectueux de l'environnement : vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon noir...

5 On ne jette pas dans les évacuations d'eau les huiles de cuisson et de vidange, les médicaments, les solvants, les peintures, les hydrocarbures... on les apporte dans ses points de collectes spécifiques (déchetteries, pharmacies...).

6 On vérifie ses canalisations et on réalise les travaux nécessaires : élimination du plomb, réparation des fuites...

7 On ne jette pas les serviettes hygiéniques, tampons, lingettes... dans les toilettes : on préfère les protections hygiéniques réutilisables et durables et on supprime les lingettes nettoyantes.

8 On vide régulièrement sa fosse septique (tous les 4 ou 5 ans) : cela permet d'éviter la contamination des eaux et tout autre désagrément (canalisations bouchées, odeurs...).

9 On bannit les plastiques de sa maison, et on favorise les solutions durables : bocaux, boîtes hermétiques en verre, sacs réutilisables...

Guide réalisé par la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement

Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

FRANE - 23 rue René Brut - 63110 Beaumont

<http://frane-auvergne-environnement.fr> -

